

Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999

Rédigée par Peter BIONDI

Assistant-FWOV à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques¹

PARTI SOCIALISTE (PS)

1. Le Congrès

- Bruxelles, 16 mai 1998 - Congrès d'actualisation du Message socialiste. Participation: environ 1500; votants: 466
- Soumagne, 25 septembre 1998 - Congrès de rentrée. Participation: environ 600; votants: 466
- Rochefort, 24 octobre 1998 - Congrès des socialistes wallons. Pas de vote
- Liège, 27 février 1999 - Congrès de lancement de la campagne électorale pour les élections du 13 juin 1999. Participation: 4000; votants: 445
- Gembloux, 27 mars 1999 Congrès d'adoption des programmes pour la Communauté française et la Région wallonne. Participation: environ 650. Programme Communauté française: 443 votants. Programme Région wallonne: 416 votants
- Bruxelles, 24 avril 1999 - Congrès d'adoption du programme fédéral. Participation: environ 700; votants: 445
- Bruxelles, 10 juillet 1999 - Congrès de participation. Participation: environ 1000; votants: 445
- Bruxelles le 23 octobre 1999 - Congrès d'entrée en fonction officielle du président Elio Di Rupo. Participation: 1200 - pas de vote

3. Le Bureau du Parti

3.1 Composition

Art. 38 des statuts:

"§1 Le Bureau comprend les membres avec voix délibérative suivants:

a) le président et le secrétaire général;

b) des représentants des fédérations

- six représentants de la fédération bruxelloise, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 affiliés à partir du 5.001^e affilié;

- deux représentants de chaque autre fédération, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 affiliés à partir du 5.001^e affilié;

c) si l'élection prévue à l'article 39 ne permet pas d'atteindre les quotas de représentation prévus à l'article 7, les membres à voix délibérative du Bureau cooptent de nouveaux membres à voix délibérative pour atteindre ces quotas; une fédération ne peut bénéficier que d'une cooptation.

¹ Nous tenons à remercier vivement les personnes suivantes: Jean-Pol Baras (PS), Lucien Vandermeulen (PRL), Pascale Toussaint (Ecolo), Christian Radermecker (PSC)

§2 Les membres du Bureau qui deviennent ministres, secrétaires d'Etat ou membres d'un cabinet ministériel, gardent leur voix délibérative pendant la durée de leurs fonctions.

§3 Sont invités aux réunions du Bureau avec voix consultative:

a) lorsqu'ils ne sont pas membres du Bureau en vertu du §1, les ministres, les secrétaires d'Etat, les présidents d'Assemblée parlementaire et les chefs de groupes parlementaires;

b) un représentant de la FGTB², de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, de Febecoop, de l'Association des Enseignants Socialistes, des Comités inter-entreprise, du Conseil des Représentants des Socialistes européens, de la section des Belges francophones et germanophones à l'étranger, du collège des secrétaires fédéraux; deux représentants de la Confédération des Pensionnés Socialistes et du Mouvement des Jeunes Socialistes; le directeur de l'Institut Emile Vandervelde et la déléguée aux Droits de la Femme

§4 Le président ou le Bureau peut inviter à toute séance du Bureau toute personne dont la présence est jugée utile. »

Bureau installé le 23 octobre 1999:

Membres avec voix délibérative (74):

Di Rupo Elio, Baras Jean-Pol, Bayenet Maurice, Moureaux Philippe, Anselme Bernard, Biefnot Richard, Bucella Fabrizio, Boutsen Thérèse, Burgeon Colette, Chabot Jacques, Collignon Robert, Corda Giovanna, Cornelis Annette, De Galan Magda, Degives Martine, Degré Jean, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demotte Rudy, Devillers François, Docq Nicole, Donfut Didier, Drakidis Téó, Dupuis Françoise, Durieux Claude, Fernandez Roberto, Ficherouille Pol, Flahaut André, Furlan Paul, Giet Thierry, Henry Jean-Pol, Hofman Gustave, Ikazban Jamal, Istasse Jean-François, Janssens Charles, Jasselette Jules, Kapompole Joëlle, Lallemand Roger, Laloy Marie-José, Lambert Karl-Heinz, Leclercq Tommy, Ledent Daniel, Lizin Anne-Marie, Luperto Jean-Charles, Mahoux Philippe, Maquet Sabine, Mathot Guy, Mayeur Yvan, Mettens Philippe, Meureau Robert, Meuter Michel, Moriau Patrick, Mouzon Anne-Sylvie, Musin Marie-Claire, Navez André, Pécriaux Sophie, Raze Claudine, Salmon Anne-Marie, Santkin Jacques, Saudoyer Annick, Senesael Daniel, Shaban Fatima, Soil Christophe, Stoffels Edmund, Susskind Simone, Taminiaux Willy, Tomas Eric, Toussaint Micheline, Urbain Robert, Van Cauwenbergh J. C., Van Den Bossche Bernard, Walry Léon, Ylieff Yvan, Zrihen Olga

Sont invités avec voix consultative (27):

Ministres et secrétaires d'Etat: Arena Marie, Daerden Michel, Happart José, Hutchinson Alain, Onkelinx Laurette, Picqué Charles

Chefs de groupes: Eerdeken Claude, Vervoort Rudi, Dupont Christian, Servaty Charles, Desama Claude, Romdhani Mafoudh

FGTB : Nollet Michel, Vandermeeren Jean-Claude

Union Nationale des Mutualités Socialistes: De Backer Bernard

FEBECOOP: Hoffelt Jean-François

Association des Enseignants Socialistes: Reymen Jean-Marie

Comité Interentreprise: Doyen Odette

Conseil des Représentants des Socialistes Européens: Colombo Anna

Représentant des Belges francophones et germanophones à l'étranger: Michel Raymond

Confédération des Pensionnés socialistes: Gousset Camille, Joannes Charly

Mouvement des Jeunes Socialistes: Fillot Serge, Michiels Jan

Directeur de l'Institut Emile Vandervelde: Delcor Frédéric

Déléguée aux Droits de la Femme: Robyns Annette

Invitée: Durez Martine

3.2. *Fréquence des réunions*

Art. 37 des statuts: *"Le Bureau se réunit au moins deux fois par mois (à l'exception du mois d'août) et aussi souvent que nécessaire sur convocation du président, des deux vice-présidents ou à la demande d'au moins trois membres à voix délibérative"*

3.3. *Compétences*

Art. 36 des statuts: *"§1. Entre les Congrès et en se conformant aux décisions de ceux-ci, le Bureau arrête les positions politiques du parti et prend toute décision utile, sans préjudice des compétences attribuées expressément à d'autres instances, notamment en ce qui concerne les matières qui relèvent des instances wallonnes et bruxelloises.*

§2. Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. S'il y a lieu, il communique aux sections par l'intermédiaire des fédérations une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 9.

§3. Il est chargé de la rédaction des programmes électoraux pour les élections au niveau européen, au niveau fédéral et au niveau communautaire.

§4. Il analyse la situation politique générale et propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme. Il peut prendre toutes les décisions nécessaires à l'exercice de cette mission.

§5. Le réviseur ou le collège des réviseurs peut à tout moment demander à être entendu par le Bureau. Le Bureau peut à tout moment décider d'entendre le réviseur ou le collège des réviseurs.

§6. Le Bureau dispose d'un pouvoir de substitution lorsqu'une instance du P.S. ne remplit pas ses obligations statutaires.

§7. Il nomme les délégations qui représentent le parti et les présidents des commissions d'étude."

5. La Commission de Vigilance

5.1 *Composition*

Art. 79 des statuts:

"§3. Les membres de la Commission de Vigilance sont particulièrement reconnus pour leur intégrité, leur qualité morale, leur indépendance et leur compréhension de la chose politique.

Ils doivent être affiliés au parti depuis 10 ans au moins et ne peuvent être mandataires (député européen, sénateur, membre de la Chambre des Représentants, parlementaire régional ou communautaire, député permanent), bourgmestre, ministre ou membre d'un cabinet ministériel, membre du Bureau du parti ou

de l'organe exécutif d'une fédération, ni président ou secrétaire d'une U.S.C.³, ou d'une section.

§4. *Le Bureau présente au Congrès une liste de candidats effectifs et une liste de candidats suppléants. Pour ce faire, le Bureau invite les fédérations à faire appel de candidature. Les fédérations transmettent au Bureau les candidatures déclarées. Le Bureau arrête les listes.*

Le Congrès élit les dix membres de la Commission de Vigilance. Ces membres appartiennent à des fédérations différentes dont l'une au moins est située dans chacune des cinq provinces wallonnes et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats des membres de la Commission sont renouvelés lors du premier Congrès qui suit l'élection du président du parti.

§5. *Le mandat de membre de la Commission de Vigilance est incompatible avec le mandat de membre de la Commission de Déontologie.*

§6. *Le membre qui estime en conscience ne pas pouvoir juger un cas avec l'impartialité requise se désiste.*

§7. *Il est pourvu sans délai au remplacement du membre démissionnaire ou incapable d'assurer sa fonction; le successeur achève le mandat de celui qu'il remplace."*

Président de la Commission de Vigilance: Deworme Elie

Membres effectifs: Bodson Jules, Delante Léopold, Detry Dominique, Gosset Paul, Guillaume François, Henry Emile, Leroy Jacky, Pauwels Pascal, Wintgens Léon

Membres suppléants: Brouhon Jean-Pierre, Delannois Paul-Olivier, Seijkens Pierre

5.3 Compétences

Art. 79 des statuts:

"§1. *La Commission de Vigilance a pour mission générale de constater et de réprimer tout manquement aux présents statuts.*

§2. *La Commission dresse annuellement un rapport sur l'application de l'article 74 des présents statuts. Elle l'adresse au Bureau et aux fédérations*

§8. *La Commission de Vigilance peut être saisie par le président du parti, un président fédéral, un président d'U.S.C. ou un président de section, ou par cinq membres du Bureau du parti ou d'une instance exécutive d'une fédération ou d'une section. Elle peut également se saisir d'initiative.*

Elle peut être saisie par tout membre du parti au sujet de manquements aux obligations imposées par les présents statuts en ce qui concerne:

- les incompatibilités et empêchements;
- les quotas;
- le droit de tendance;
- le droit de parole;
- le chapitre XIII des statuts;
- toute règle statutaire désignée par la Commission de Déontologie.

§9. *La Commission entend la partie à qui un manquement est reproché, de même que la partie qui l'a éventuellement saisie. Elle procède à toute audition et recueille toutes informations utiles.*

§10. *La Commission statue sur tout manquement par décision motivée et prononce le cas échéant une sanction prévue à l'article 80.*

§11. *La Commission statue à la majorité simple des voix des membres présents,*

3 Union Socialiste Communale: nom des sections à Bruxelles.

pour autant que ceux-ci soient au moins six. En cas de parité, la voix du président de la Commission est prépondérante.

§12. Si une autre instance compétente du parti a été préalablement saisie du dossier, sans avoir pris de décision, la Commission de Vigilance suspend sa décision pendant un délai d'un mois. Passé ce délai, si l'autre instance n'a toujours pas pris de décision, elle est dessaisie au profit de la Commission de Vigilance.

§13. L'Administrateur-délégué de l'a.s.b.l. FONSOC est invité à assister à la réunion de la Commission lorsque celle-ci examine un point en rapport avec le cadastre des mandats ou avec l'application des règles relatives aux contributions à verser par les détenteurs de mandats.

§14. La Commission de Vigilance statue toujours en dernier ressort.

§15. Chaque fédération peut installer une commission de vigilance fédérale dans son ressort si elle le souhaite. »

6. Elections

Election du Président du Parti au suffrage universel des membres

Le 9 octobre 1999. 40.258 votants.

Jean-Maurice Dehousse: 2.923 suffrages (7,4%)

Elio Di Rupo: 28.208 suffrages (71,4%)

Anne-Marie Lizin: 6.673 suffrages (16,9%)

Michel Villan: 1.706 suffrages (4,3%)

Blancs: 104

Nuls: 644

Election des vice-présidents

Maurice Bayenet a été réélu comme vice-président le 25 octobre 1999. Il était le seul candidat.

Philippe Moureaux a été réélu comme vice-président bruxellois le 25 octobre 1999. Il était le seul candidat.

Désignation de Frédéric Delcor comme Directeur de l'Institut Emile Vandervelde.

Décision du Bureau le 29 novembre 1999.

7. Les Cadres

Depuis le 13 juin 1999

Chambre de Représentants	19
Sénat	10
Conseil Régional Wallon	25
Conseil de la Communauté française	29
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	13
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	4
Conseillers provinciaux	96
Députés permanents	19
Conseillers communaux	1.238
Echevins	529
Bourgmestres	115

8. Le Personnel

8.1. *Énumération des fonctions principales*

- Secrétaire général du Parti J.P. Baras
- Administrateur délégué J.M. Liétart
- Directeur du Centres d'Etudes, IEV Frédéric Delcor
- *Commissions*

Affaires sociales; emploi; éthique; économie, budget-finances; justice; développement durable; culture; éducation, femmes, recherche scientifique; intérieur; fonction publique; sports; famille, enfance et jeunesse; indépendants et PME; média et nouvelles technologies; interculturalité.

Ces commissions permanentes font l'objet de réunions régulières, elles sont sous la présidence de parlementaires ou de personnes-ressources (elles sont pour la moitié présidées par des femmes)

- Presse Ch. Withofs, R. Vélazquez
- Mouvement des Jeunes Socialistes Q. Haelsberghe
- Commission interfédérale des Femmes A. Robijns

8.2. *Le nombre de collaborateurs parlementaires (hors secrétariats)*

- a. Au parlement fédéral = 15 (Chambre: 9; Sénat: 6)
- b. Au Parlement wallon = 10
- c. Au Parlement de la Communauté française = 4
- d. Au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale = 2
- e. Au Conseil de la Communauté germanophone = 2

8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti (hors secrétariats)

Le nombre de collaborateurs avec un contrat de travail permanent: 12

Nombre de collaborateurs global: 43

9. Les membres

Fédération	1998
Brabant Wallon	2.821
Bruxelles	7.368
Charleroi	16.667
Dinant-Philippeville	2.512
Hainaut Occidental	8.005
Huy-Waremme	7.134
Liège	23.442
Luxembourg	3.559
Mons	10.232
Namur	7.756
Soignies	6.015
Thuin	5.007
Verviers	3.965
Germanophone	403
Belges à l'étranger	89
Total	104.975

10. Publications

En direct: périodique à tous les affiliés du PS

11. Comptes du Parti ⁴

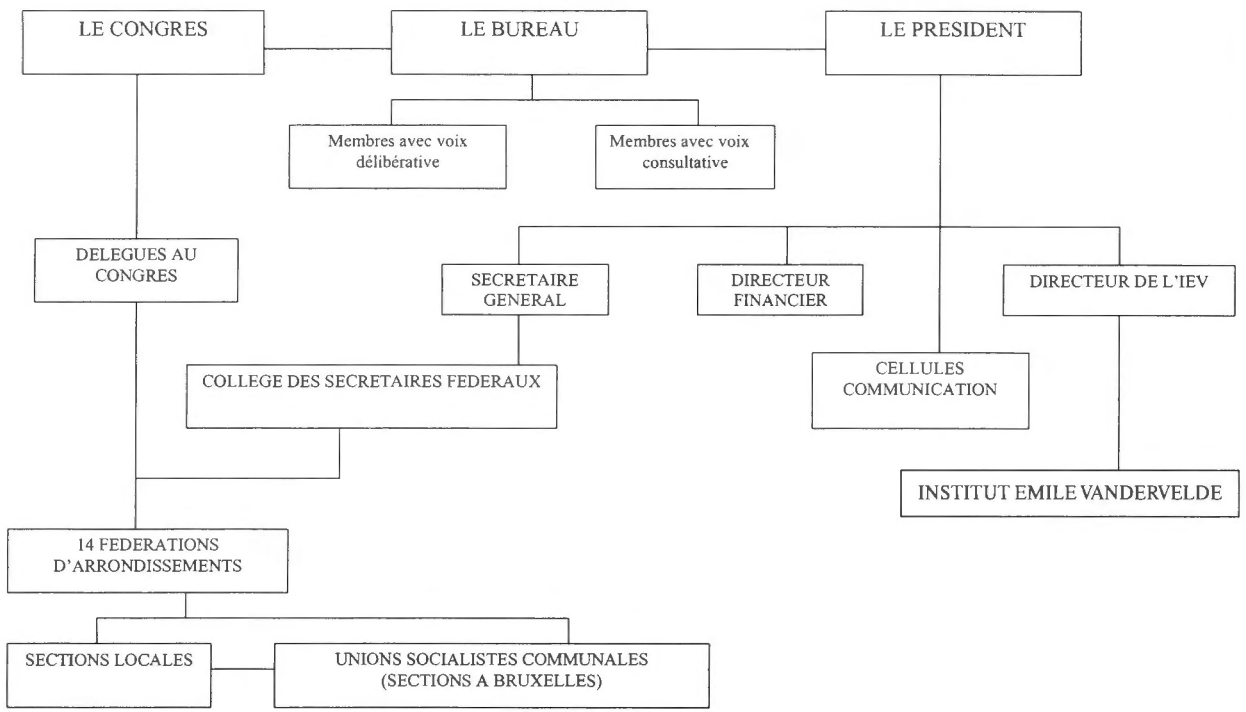
	1995	1996	1997	1998
Produits courants	193.972.411	154.466.304	154.912.617	167.969.393
- Dotations	82.804.814	79.542.844	72.972.593	79.683.588
Chambre	40.941.524	38.676.664	35.482.767	38.747.004
Sénat	41.863.290	40.866.180	37.489.826	40.936.584
Conseil régional wallon	-	-	-	-
- ASBL "Dons"	9.711.465	-	-	-
- Dons, donations ou legs	-	-	-	-
- Contributions des groupes	70.000.000	38.131.063	53.632.792	53.634.520
Chambre	35.000.000	-	-	8.750.00
Sénat	35.000.000	-	5.000.000	3.750.000
Assemblée communautaire	-	-	-	-
Assemblée régionale	-	38.131.063	48.632.792	41.134.520
- Contributions des composantes	3.3.6.269	7.996.115	7.558.827	8.778873
- Cotisations des membres	23.239.072	24.114.149	15.570.709	16.220.037
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-	-	1.189.933
- Recettes de manifestations, de publications et de publicités	-	-	-	-
- Prestations diverses	4.910.791	4.682.133	5.177.696	8.462.442
Charges courantes	(198.719.691)	(157.593.041)	(142.601.380)	(177.268.533)
- Dotations	29.335.706	50.878.720	55.297.910	65.920.300
Fédérations et sections locales	20.338.541	42.250.000	45.916.670	48.650.000
Associations et groupements liés au Parti	8.997.165	8.628.720	9.381.240	17.270.300
- Services et biens divers	98.813.556	40.013.120	43.425.095	86.676.746
Charges relatives aux bâtiments	2.803.400	2.777.059	3.080.617	2.222.340
Frais de fonctionnement administratif	42.818.723	28.097.944	32.112.992	33.838.119

	1995	1996	1997	1998
Publications	2.202.288	822.992	3.651.257	7.463.498
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	5.600.386	8.315.125	4.580.229	40.152.789
Dépenses électorales	45.388.759	-	-	-
Dépenses électorales portées à l'actif	-	-	-	-
Charges diverses	-	-	-	-
- Charge de personnel	19.879.946	26.814.075	29.164.121	33.830.100
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	502.239	607.252	3.029.945	4.411.520
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	41.115	42.287	267.442	198.693
- Provisions pour risques et charges (Dot. +, utilisation -)	49.325.577	38.500.000	10.150.000	(12.000.000)
Charges fiscales courantes	821.552	737.587	1.266.867	1.231.174
Résultat courant avant résultat financier	(4.747.280)	(3.126.737)	(12.311.237)	(9.299.140)
Résultat financier	4.466.401	2.370.375	5.235.286	4.326.961
Résultat exceptionnel	1.301.629	2.306.590	-	1
Résultat de l'exercice	1.020.750	1.550.228	17.546.523	4.972.188

4 Voir: Rapport de la Commission des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Documents parlementaires, 558/1 (SO 1995-1996) (Chambre); 1008/1 (SO 1996-1997) (Chambre); 1558/1 (SO 1997-1998) (Chambre); 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre); 671/1 + 671/2 (SO 1999-2000) (Chambre).

Pour les comptes des partis concernant l'année 1999 voir à la fin de cette article, p. 376-377.

12. Organigramme



PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

1. Le Congrès

- Bruxelles-Heysel, 21 mars 1998. Congrès thématique: "Congrès de synthèse doctrinale".

Participants: 3.000; votants: 3.000¹

- La Louvière, 12 décembre 1998. Congrès thématique: "Economie et emploi". Participants: 1.000; votants: 1.000.¹

- Charleroi, 6 mars 1999. Congrès thématique: "Congrès de fédération PRL-FDF-MCC, 2 programme électoral". Participants: 1.000; votants: 1.000.¹

- Bruxelles, 10 juillet 1999. Congrès statutaire: "Examen des projets d'accords gouvernementaux". Participants: 1.000; votants: 1.000.¹

- Bruxelles, 12 décembre 1999. Congrès thématique: "Action gouvernementale". Participants: 1.000; votants: 1.000.¹

2. Le Comité permanent

2.1 Composition

Art. 6, §1 des statuts:

"Le Comité permanent comprend:

le Président, les Vice-présidents, les anciens Présidents, les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts; le Président de la Régionale de Bruxelles, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, les membres du Bureau, les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage, les Parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant, les membres des Conseils régionaux ainsi que leur premier suppléant, les Députés permanents, les Chefs de groupe aux Conseils provinciaux; les membres du Conseil de la Communauté germanophone, les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles; le Président régional PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande, le Secrétaire administratif du PRL; le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL, le Directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL, les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Le Comité permanent comprend également;

6 représentants de la Fédération des Femmes PRL, 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise, 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences, 1 représentant de l'Association Solidarité libérale, 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales, 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales, 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique, 14 représentants de la Fédérations des Mandataires provinciaux, communaux et de CPAS à raison de deux par province et quatre pour la Régionale de Bruxelles, 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et d'Animation culturelle, 3 représentants des Associations s'occu-

1 D'après les déclarations du Parti

2 Parti Réformateur Libéral, Front Démocratique des Francophones, Mouvement des Citoyens pour le Changement

pant du Tiers Monde, 2 représentants de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique, 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon, 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER), 7 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux dont deux doivent appartenir à la Région bruxelloise, 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux, 3 représentants de chaque Commission d'Etudes agréée par le Bureau, 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les organismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:

- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;*
- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5.000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."*

2.2. *Fréquence des réunions : au moins quatre fois par an*

2.3. *Compétences*

Art. 6, §2 des statuts:

"Le Comité Permanent: est souverain entre les Congrès, contrôle les activités du Bureau et reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturelles ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

3. Le Bureau

3.1 Composition

Art. 7, §1 des statuts: "Le Bureau comprend:

	<i>Situation fin 1999</i>
Le Président du PRL	Ducarme Daniel
Les Vice-Présidents du PRL	Schepmans Françoise, D'hondt Denis, Ouzekhti Mostafa
Le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnée François-Xavier
Les anciens Présidents du PRL	Damseaux André, Van Halteren Pierre
Les anciens Gouverneurs	Clerdent Pierre
Le Secrétaire général	Dardenne Jean-Pierre
Le Secrétaire général adjoint	Gilson Nathalie
Le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Defraigne Jean, Vandermeulen Lucien

	<i>Situation fin 1999</i>
Les parlementaires et parlementaires européens	<i>Parlementaires:</i> Ancion Claude, Bacquelaire Daniel, Barzin Anne, Bioul Patrick, Bock Jean, Bodson Philippe, Chastel Olivier, Cornet Véronique, Cornet d'Elzies Christine, de Clippele Olivier, De Decker Armand, Defraigne Christine, Denis Robert, Destexhe Alain, Draps Willem, Fontaine Philippe, Herzet-Govaerts Jacqueline, Huart Claudy, Huin Michel, Jamar Hervé, Lejeune Josée, Malmendier Jean-Pierre, Mathieu Gérard, Michel Charles, Miller Richard, Moerman Jean-Paul, Monfils Philippe, Neven Marcel, Otlet Jacques, Pary-Mille Florine, Saulmont Guy, Seghin Philippe, Servais-Thysen Annie, van Weddingen Eric, Wauthier Michel, Zenner Alain <i>Parlementaires européens:</i> Ducarme Daniel, Ries Frédérique
Les Chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communautés	Bertouille Chantal, Cools Marc, Schröder Ferdel, Wahl Jean-Paul
Les Députés permanents	Bellot François, Deleuze Yolande, Deserf Jean-Pierre, Hamal Olivier, Henry Jean-Luc, le Hardy de Beaulieu Baudouin, Pire Georges, Schanus Armand, Sevrin Georges, Tilmans Dominique
Le Secrétaire administratif du PRL	Vandermeulen Lucien
Le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL	Boucher Pierre, Robert Claude
Les Présidents des Fédérations d'arrondissement ou leur remplaçant	Audin Alain, Awoust Louis, Bruyere Jacques, Frippiat Michel, Glesner Pol, Gobeyn André, Groulard Léon, Haag Michel, Knoop Etienne, Liebin Bernard, Marchand Bernard, Morsa-Leroy Geneviève, Scherder Philippe, Vernieuwe Guy, Watiez Claude
Les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les Anciens Ministres, les anciens Secrétaires d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée	<i>Ministre d'Etat:</i> de Donnée François Xavier, Defraigne Jean, Duquesne Antoine, Michel Louis, Toussaint Michel <i>Ancien Ministres:</i> Aubecq Charles, Bertouille André, Cornet d'Elzies Charles, Demuyter Albert, Fagnoul Bruno, Hatry Paul, Mayence-Goossens Jacqueline, Olivier Louis, Tromont Michel, Van Offelen Jacques

	<i>Situation fin 1999</i>
25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Regionale de Bruxelles	Albert Clarisse, Baeselen Xavier, Borsus Willy, Brassine Jacques, Burstin Francis, Carion Alain, Cassart-Simon Monique, Debouverie Patrick, Delire Luc, Devilers Fabienne, di Pietro Francine, Janssens Frédéric, Klein Edouard, Liblicq Jacqueline, Leclercq Christian, Malevez Ado, Mathen Denis, Moll Michel, Olivier Jocelyne, Pivin Philippe, Rousseaux Jacqueline, Straus-Godet Anne-Marie, Vandenhautte Jacques, Van Espen Jean-Marc, Van Overtveldt Serge
2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué	N.
2 représentants de la Fédération des Femmes PRL	Lardot Jeanine, Niemegeers Marie-Christine
3 représentants des Jeunes Réformateurs Libéraux	Bonjean Lionel, Delecrosse Eric, Verhooisel Hervé
1 représentant PRL de la périphérie	Dandoy Michel
La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative	André Eric, De Permentier Corinne, Duquesne Antoine, Foret Michel, Gentges Bernd, Hasquin Hervé, Hazette Pierre, Kubla Serge, Michel Louis, Reynders Didier, Severin Jean-Marie, Simonet Jacques
Le Bureau comprend en outre:	
Un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL	Rutten Benoît
Un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL	Ongena Marcel
Un représentant de la Ligue des Mutualités Libérales, membre du PRL	Maréchal Raymond
Un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL	Charlier-Guillaume Marcelle

3.2. *Fréquence des réunions* : bimensuelle

3.3. *Compétences*

Art. 7, §2 des statuts: *"Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier-adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, §1 des présents statuts... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."*

4. Le Comité exécutif

	<i>Situation fin 1999</i>
le Président du PRL	Ducarme Daniel
- les Vice-Président du PRL	Schepmans Françoise, D'Hondt Denis, Ouzekhti Mostafa
- les anciens Présidents du PRL	Damseaux André, Van Halteren Pierre
- le Président de la Régionale de Bruxelles	de Donnée François-Xavier
- le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier adjoint	Dardenne Jean-Pierre, Gilson Nathalie, Boucher Pierre, Robert Claude
- les Chefs du groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté française, du Conseil régional wallon et du Conseil régional bruxellois	Bacquelaine Daniel, Monfils Philippe, Wahl Jean-Paul, Bertouille Chantal, Cools Marc
- le Président de l'Intergroupe parlementaire	N.
- deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles	Demuyter Albert, Draps Willem
- le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Defraigne Jean
- le Président des JRL ³	Pinte Pierre
- la Présidence des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
- un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci	Gentges Bernd
- éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité exécutif à la majorité des 2/3	N.
- les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétaires d'Etat en fonction	De Decker Armand, Miller Richard, De Permentier Corinne, Duquesne Antoine, Foret Michel, Hasquin Hervé, Hazette Pierre, Kubla Serge, Michel Louis, Reynders Didier, Severin Jean-Michel, Simonet Jacques, Andre Eric
- les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL	<i>Ancien Président d'Assemblée</i> Defraigne Jean <i>Ancien Ministres</i> Aubecq Charles, Bertouille André, Cornet d'Elzuis Charles, Fagnoul Bruno, Hatry Paul, Knoops Etienne, Mayence-Goossens Jacqueline, Olivier Louis, Toussaint Michel, Tromont Michel, Van Offelen Jacques

4.2 Fréquence des réunions: une fois par mois

4.3 Compétences

Art. 8, §2 des statuts: "*Le Comité exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci. Le Comité exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:*

- 1) *en période de crise gouvernementale*
- 2) *en période électorale*
- 3) *lors de négociations gouvernementales.*

Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

5. La Commission de conciliation et d'arbitrage

5.1. Composition

Art. 9, §1: "*Le Président du PRL; les vice-présidents du PRL; les anciens présidents du PRL; les anciens vice-présidents élus conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989; le président de la Régionale de Bruxelles; le secrétaire général; le secrétaire général adjoint; les ministres d'Etat; les ministres et secrétaires d'Etat en fonction ainsi que les anciens ministres et secrétaires d'Etat; un représentant de chaque province wallonne et de la Régionale de Bruxelles; un représentant de la Communauté de langue allemande; le chef de groupe du Sénat; le chef de groupe de la Chambre des Représentants; les chefs de groupe du Conseil de la Communauté française et des Conseils régionaux; le président de l'Inter groupe parlementaire du PRL; les présidents et les anciens présidents des assemblées législatives s'ils sont membres du Parlement; 10 membres désignés par cooptation dont 5 appartenant à la Région bruxelloise; un représentant des JRL; une représentante de la Fédération des femmes PRL.*

La Commission de Conciliation et d'Arbitrage est présidée par une personnalité élue parmi ses membres. Elle procède également à l'élection de son secrétaire. La Commission de Conciliation et d'Arbitrage est renouvelée en même temps que le renouvellement du Bureau.

5.3 Compétences

Art. 9, §2: "*La Commission de Conciliation et d'Arbitrage est une commission qui a pour mission d'arbitrer les conflits qui peuvent intervenir notamment sur l'interprétation des présents statuts ou à l'occasion de la constitution des listes électorales, à la demande du président du PRL, du Bureau du PRL, d'une Fédération provinciale, de la Régionale de Bruxelles, d'une Fédération d'arrondissement, de la Fédération des JRL et de la Fédération des femmes PRL. La Commission de Conciliation et d'Arbitrage peut aussi à la demande de la Fédération ou de la Régionale intéressée, intervenir dans l'organisation des polls ou autres procédures d'élaboration des listes. En outre, la Commission de Conciliation et d'Arbitrage décide de l'attribution exceptionnelle de places sur les listes pour les élections législatives à la Chambre des Représentants, au Sénat et pour les Conseils régionaux."*

6. Elections internes

Louis Michel, élu Président du PRL au suffrage universel, le 23 février 1997, a exercé cette fonction jusqu'au 16 juillet 1999. Il a été remplacé par Daniel Ducarme à titre intérimaire du 16 juillet 1999 au 21 novembre 1999.

Daniel Ducarme a alors été élu Président du PRL, le 21 novembre 1999, au suffrage universel des membres du parti. Il y avait 14.300 votants qui ont exprimé 14.203 votes valables, 13.354 ont voté oui (94.02 %) et 849 ont voté non (5.98 %).

A la suite de cette élection, les Vice-Présidents élus en 1997, Didier Reynders, Gérard Mathieu, et Jean-Marie Severin, ont été remplacés respectivement par le Comité Permanent. Celui-ci a élu Françoise Schepmans (165 voix sur 289), Denis D'hondt (150 voix sur 167) et Mostafa Ouezekhti (132 voix sur 167).

De même le Secrétaire général Jacques Simonet, et la Secrétaire générale adjointe Chantal Bertouille, élus en 1997, ont été remplacés par le Comité Permanent respectivement par Jean-Pierre Dardenne (265 voix sur 287) et Nathalie Gilson (183 voix sur 278).

7. Les Cadres

Depuis 13 juin 1999:

Chambre de Représentants	18
Sénat	9
Conseil Régional Wallon	21
Conseil de la Communauté française	30
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	27
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	6
Conseillers provinciaux	81
Députés permanents	10
Conseillers communaux	1.197
Echevins	272
Bourgmestres	71

8. Le personnel du parti

Énumérations des fonctions principales:

<i>a) Le cabinet du président du parti</i>	
Le Directeur de cabinet	Zenner Alain
Les Chef de cabinet politique	Jeunehomme Alain
Le Directeur-adjoint de cabinet	Jeanmart Martin
Les Conseillers	Furnemont Jean-François, Iker Laura, Colla Emmanuel, Henin Olivier
Le Porte-parole	Piron Frédérique
Le Secrétaire général administratif	Vandermeulen Lucien
<i>b) Le Centre Paul Hymans</i>	De Croo Herman, Michel Louis
<i>c) Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle (ILFAC)</i>	Burstin Francis, Deneyer Bernard
<i>d) Les groupements de catégories spécifiques</i>	
Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)	Pinte Pierre
Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)	De Biolley Gérard
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)	Leclercq Christian
Fédération des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
La Pensée Libérale (éditions, radio, TV)	Burstin Francis, Miller Richard
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)	Albert Clarisse, Jadot Philippe
ReForm (recherche et formation socio-culturelles)	Walraevens Marie-Cécile
Centre Libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)	Bricteux Guy, Cools Marc
Partenaire	Brassinne Jacques
Solidarité libérale	Alixin Jacqueline

9. Les membres

Le PRL comptait 38.885 membres en 1998 et 38.904 en 1999 dont 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes.

10. Publications

- Publications programmatrices

Femmes libres et citoyennes, PRL-documents hors série, Bruxelles, 1998, 126 p.
Objectif 100, *La Wallonie j'y crois*, PRL-documents hors série, Bruxelles, 1998, 157 p.

Richard MILLER, *Culture et libéralisme*, Bruxelles, 1998, 150 p.

Laura IKER, *Dépenses, limitations et procédures électorales*, Bruxelles, 1998, 135 p.

Unir pour réussir (programme de la fédération PRL-FDF-MCC), Bruxelles, 1999, 191 p.

Wallonie-Bruxelles au coeur de l'Europe (Elections du 13 juin 1999), Bruxelles, 1999, 174 p.

- Périodiques

PRL-documents (bimestriel sauf période des vacances)

Liberté (mensuel sauf période des vacances)

12. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1997, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", *Res Publica*, 1998; nr. 3-4, p. 486.

11. Comptes du Parti⁴

	1995	1996	1997 (PRL-FDF)	1998 (PRL-FDF)
Produits courants	132.451.455	172.850.108	191.853.163	193.747.784
- Dotations	63.799.408	96.030.128	96.432.875	96.853.944
Chambre	31.230.093	33.798.208	33.828.813	33.868.548
Sénat	32.569.315	36.275.580	36.306.186	36.345.984
Conseil régional wallon	-	25.956.340	26.297.876	26.639.412
- ASBL "Dons"	-	-	-	-
- Dons, donations ou legs	5.637.804	500	-	-
- Contributions des groupes	53.539.000	68.780.992	83.772.582	86.063.495
Chambre	18.700.000	22.567.000	22.680.000	22.770.000
Sénat	14.400.000	17.791.992	17.791.992	18.751.992
Assemblée communautaire	6.662.000	10.690.000	10.422.749	11.000.000
Assemblée régionale	10.335.000	16.500.000	21.813.436	21.870.556
Autres	3.442.000	1.232.000	11.064.405	11.670.947
- Contributions des composantes	-	-	-	-
- Cotisations des membres	6.304.025	6.665.083	9.044.744	8.631.498
- Revenus du patrimoine immobilier	-	494.000	760.500	772.500
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	-	-	-	-
- Prestations diverses	3.171.218	879.405	1.842.462	1.426.347
Charges courantes	(128.147.265)	(164.765.382)	(192.483.554)	(190.853.246)
- Dotations	10.193.378	24.498.045	35.070.766	30.898.880
Fédérations et sections locales	-	3.955.833	13.331.804	7.380.018
Associations et groupements liés au Parti	10.193.378	20.542.212	21.738.962	23.518.862
- Services et biens divers	93.955.821	60.444.750	81.168.781	117.177.161
Charges relatives aux bâtiments	3.319.383	3.846.447	5.786.309	4.414.568
Frais de fonctionnement administratif	25.163.336	31.772.656	44.869.715	50.568.548
Publications	3.911.302	6.455.865	13.907.593	19.732.916

	1995	1996	1997 (PRL-FDF)	1998 (PRL-FDF)
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	4.912.647	18.369.782	16.605.164	42.461.129
Frais de propagande en période électorale	56.649.153	-	-	-
Frais de propagande portés à l'actif (en -)	-	-	-	-
Charges diverses	-	-	-	-
- Charge de personnel	21.376.915	31.643.545	37.063.136	49.859.839
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.489.786	5.164.406	6.817.993	11.537.938
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	-	-	-	-
- Provision pour risques et charges (Dot. +, utilisation -)	-	42.500.000	32.000.000	(20.000.000)
Charges fiscales courantes	131.365	514.636	362.878	1.379.428
Résultat courant avant résultat financier	4.304.190	8.084.726	(630.391)	2.894.538
Résultat financier	(1.055.856)	(1.686.097)	512.106	(246.202)
Résultat exceptionnel	(3.201.367)	(369.787)	101.604	843.231
Résultat de l'exercice	46.967	6.028.842	(16.681)	3.491.567

⁴ Voir: Rapport de la Commission des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Documents parlementaires, 558/1 (SO 1995-1996) (Chambre); 1008/1 (SO 1996-1997) (Chambre); 1558/1 (SO 1997-1998) (Chambre); 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre); 671/1 + 671/2 (SO 1999-2000) (Chambre).

Pour les comptes des partis concernants l'année 1999 voir à la fin de cette article, p. 376-377.

ECOLO

1. L'Assemblée Générale (AG) ¹

- Liège, 29 mars 1998. Nouveau Secrétariat fédéral: Isabelle Durant, Jacky Mo-
rael, Jean-Luc Roland. Débat bioéthique.
- Gembloux, 30 octobre 1998. Poll Europe.
- Spa, 21-22 novembre 1998. Poll Sénat + programme.
- Bruxelles, 13-14 mars 1999. Programme pour les élections législatives + modi-
fications statutaires.
- Louvain-La-Neuve, 10 juillet 1999. AG de participation gouvernementale
- Bruxelles, 28 novembre 1999. Election Secrétariat fédéral.

2. Le Conseil de Fédération (CF)

2.1 Composition

Art. V.2.1 des statuts:

"Tous les Groupes régionaux sont fédérés au sein du Conseil de Fédération. Chaque Groupe régional y délègue deux représentants au moins choisis parmi les membres effectifs; chaque Groupe régional y délègue un représentant supplémentaire par tranche de 100 membres effectifs au sein du Groupe, comptés au 31 décembre de l'année précédente. Le Conseil de Fédération est composé des délégués des régionales et d'un nombre d'autres membres cooptés par le Conseil de Fédération n'excédant pas 25 % du nombre de délégués, soit 20 % de l'ensemble du Conseil..."

Chaque Groupe régional fixe souverainement la durée et l'étendue du mandat de ses délégués, sous réserve qu'un de ses délégués, effectif ou suppléant, soit mandaté pour 1 an au moins. Les parlementaires (Chambre, Sénat, Parlement européen, Conseillers à la Communauté Française ou Germanophone, au Conseil Régional Wallon ou Bruxellois) ne peuvent être ni délégués ni membres cooptés du Conseil de Fédération..."

Une minorité, dans un Groupe régional, qui n'est pas représentée au Conseil de Fédération, peut demander que deux de ses délégués y soient entendus... Les délégués de la minorité sont invités mais n'ont pas droit de vote."

2.2 Fréquence des réunions

Mensuelle: en 1998 il y a eu 13 Conseils de Fédération, en 1999 19

¹ Les nombres des participants et des votants n'ont pas été communiqués.

2.3 Compétences

Art. V2.2 des statuts:

"Le Conseil de Fédération est l'organe politique du Mouvement. Il assume la responsabilité politique du Mouvement entre deux Assemblées. Dans cette optique et dans le respect des sphères d'autonomie prévues par le chapitre IV, il a pour missions:

- *de contrôler la gestion du Secrétariat fédéral. A cet effet, lors de chaque réunion du CF, le SF sera représenté par un de ses membres, qui fera rapport de l'activité du SF. Le CF peut convoquer tout membre du SF qu'il désire entendre;*
- *de prendre position et de s'exprimer au nom du Mouvement sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'Assemblée;*
- *d'organiser et de coordonner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;*
- *de régler l'organisation interne du Mouvement, et de définir l'organigramme du personnel;*
- *de décider annuellement le budget fédéral et d'en vérifier l'exécution par le Secrétariat fédéral.*

Un certain nombre de tâches spécifiques sont attribuées explicitement au Conseil de Fédération, à savoir:

- *l'approbation des PV des AG (de manière à en permettre la publication rapide, un recours étant toujours possible auprès du Comité d'Arbitrage);*
- *l'approbation de la plate-forme électorale en cas d'élection partielle pour la Chambre ou le Sénat, et en cas d'élection séparée des Conseils régionaux et communautaires;*
- *l'approbation du Règlement d'ordre intérieur;*
- *l'approbation de la procédure de constitution de la liste des candidats pour l'élection du Parlement européen;*
- *l'approbation des listes électorales dans le cas prévu à l'art. VII.3.2.;*
- *l'arrêt de la procédure relative à la désignation des candidats et à l'établissement des listes électorales comme prévue à l'art. VII.3.3;*
- *l'appréciation du respect par les Parlementaires et par les Conseillers régionaux et communautaires de leurs engagements à l'égard du Mouvement (afin de déterminer notamment, lorsque l'un d'entre eux est mis en cause, si sa démission s'impose et doit être proposée à l'instance compétente en vertu de l'art. VII.4);*
- *l'approbation des modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'Arbitrage;*
- *l'approbation du règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'Assemblée Générale. En ce qui concerne ce contenu, le Conseil de Fédération décide, pour chaque AG, sur avis du Secrétariat fédéral, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et, dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles. La procédure de révision fait partie du Règlement d'ordre intérieur;*
- *la nomination et la révocation des secrétaires de commissions.*

Le Conseil de fédération assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement."

2.4 Nombre de participants

	1998	1999
délégués régionaux	45	51
délégués cooptés	9	8

Seuls ces délégués ont droit de vote.

Sont également présents lors des réunions du Conseil de Fédération: le secrétariat fédéral (3 personnes) avec voix consultatives; les parlementaires et leurs chefs de groupe; tous les membres qui le désirent. Cela représente environ 100 personnes à chaque Conseil de Fédération.

3. Le Secrétariat Fédéral Elargi (SFE)

3.1 Composition

Situation valable jusqu'au 28 novembre 1999

Avec droit de vote

- les trois secrétaires fédéraux	Durant Isabelle, Moraël Jacky, Roland Jean-Luc
----------------------------------	--

Avec voix consultative

- les chefs des groupes parlementaires	Deleuze Olivier (Chambre), Jonckheer Pierre (Sénat), Daras José (Parlement Wallon), Cheron Marcel (Parlement Comm. Française), Nagy Marie (Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale), Jaegers Lambert (Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft), Lannoye Paul (Parlement Européen)
	Tout membre qui le souhaite. Principalement les autres parlementaires et mandataires, ainsi que les membres du Bureau du Conseil de Fédération, les permanents, les responsables des commissions thématiques, les experts, etc.

Le Secrétariat fédéral élargi est organisé et présidé par l'équipe des secrétaires fédéraux.

3.2 Fréquence des réunions : hebdomadaire

3.3 Compétences

Art. V.3.3 et V.3.5 des statuts:

"Le secrétariat fédéral a une compétence générale d'initiative en matière de politique externe et interne. Il assure la direction politique quotidienne du parti sans préjudice des compétences du Conseil de Fédération et prend toute décision à cette fin. Il présente annuellement au Conseil de Fédération les priorités

politiques et les axes de travail ainsi que le projet de budget. Il a autorité sur l'ensemble de l'administration centrale d'ECOLO. Il est responsable devant le Conseil de fédération et l'Assemblée générale. Le secrétariat, en collaboration avec les chefs de groupe, veille à la coordination et au bon fonctionnement des groupes parlementaires.

Le secrétariat fédéral organise l'expression extérieure du Mouvement. A cette fin, il assume la fonction de porte-parole ou délégué celle-ci, en fonction des moments et des dossiers. En dernière instance, il a le pouvoir de décision en la matière."

3.4 *Nombre de participants:* environ 80 personnes

4. Le Conseil de Gestion

4.1 Composition

Un délégué par Région, les membres du Bureau du CF, en plus: toute personne qui le désire, personnes-ressources pour certains dossiers. Cela fait environ 25 personnes.

4.3 Compétences

Le Conseil de Gestion est une instance intermédiaire. Il s'agit d'une délégation de compétences du CF à ce Conseil de Gestion pour toute une série de dossiers plus administratifs.

5. Le Comité d'arbitrage

5.1 Composition

Art. VIII.3.1: "Le Comité est composé de cinq membres titulaires, nommés par l'Assemblée pour un terme de deux ans, renouvelable, selon la procédure fixée par le règlement d'ordre intérieur. De la même manière et aux mêmes conditions, l'Assemblée désigne des membres suppléants, cinq au plus, qui entrent en fonction, suivant l'ordre basé sur le plus grand nombre de voix obtenues lors de la nomination."

5.3 Compétences

Art. VIII.1.1-VIII.1.6: "Sous réserve des dispositions impératives de la sixième partie du Code judiciaire, le Comité tranche tout litige qui oppose les membres entre eux. Une conciliation préalable est toujours tentée. Le Comité motive sa décision en s'appuyant sur les Statuts et règles internes, ou, à défaut, sur les principes généraux du droit applicables dans un Etat démocratique et écologique. Il tranche tout litige qui oppose les instances du Mouvement entre elles, ou une instance avec un membre. Il motive sa décision comme il est dit au VIII.1.1. La qualité de membre s'apprécie au jour de la saisine du Comité. Il se saisit, même d'office, de tout conflit de compétence sur base des statuts et autres règles internes. Il annule toute décision d'une instance - à l'exception de l'Assemblée - prise en violation des statuts, des principes généraux de fonctionnement qu'ils sous-tendent et des autres règles internes. Le recours doit être adressé au Président, 30 jours au plus tard après la publication de la décision incriminée ou, à défaut de publication, de sa prise de connaissance par le requérant. A la deman-

de de dix membres effectifs, le Comité peut décider d'instruire toute anomalie présumée dans le fonctionnement du Mouvement. Le Comité peut se faire produire toute pièce utile, recueillir tout témoignage, convoquer tout membre et déléguer un arbitre, sur place, pour instruire et concilier. Rapport est fait à propos de cette instruction à l'intention de l'assemblée compétente. Il exerce, en outre, toutes les compétences qui lui sont confiées par les statuts."

6. Elections internes

Le Secrétariat fédéral

Equipe collégiale de 3 personnes élues par l'AG le 29 mars 1998. Vote pour l'équipe: 326 pour, 7 contre, 18 abstentions. Elus: Isabelle Durant (327), Jean-Luc Roland (318), Jacky Moraël (300).

L'AG de 28 novembre 1999. Equipe élue (510 votes - 55,7 %): Philippe Defeyt (598), Britgitte Ernst (577), Jacques Bauduin (624). Equipe non-élue (401 votes - 43,8 %): Daniel Burnotte, Philippe Henry, Marie-Thérèse Coenen.

7. Les cadres

Chambre de Représentants	11
Sénat	6
Conseil Régional Wallon	14
Conseil de la Communauté française	18
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	14
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	3
Conseillers provinciaux	25
Conseillers communaux	182
Echevins	13

8. Le personnel du parti

Secrétariat fédéral

Secrétaires fédéraux	Jacques Bauduin Philippe Defeyt Brigitte Ernst
Secrétariat	Virginie Gerlaxhe Audry Lohest
Collaborateurs	Laurent Monniez Jean-François Ramquet
Etats Généraux de l'Ecologie Politique	Christophe Derenne Luc Carton
Site Internet	Pierre Sondag
Formation	Caroline Cosyns (coordinatrice) Françoise Lemoine Sara Pochet (secrétaire)

Cellule "Pouvoirs locaux"	Michaël Lucas (coordinateur) Jean Thiel (Marc Terwagne (mi-temps) Michel Tricot (mi-temps) Hélène Guilmin (secrétaire)
Actions	Michel Helin Sara Pochet (secrétaire)

Administration interne

Coordination	Chantal Sivitsky
Direction du Personnel, des Ressources Humaines et de l'Intendance	Chantal Sivitsky (directrice) Sabine Ronval (attachée)
Direction Finances et Fichiers	Smaïl Sandjakedine (directeur) Brigitte Delvaux (secrétaire)
Cellule informatique	Philippe Lesne (coordinateur) Stéphane Rouwez Sébastien Bollingh Vincent Van Osta
Maintenance et logistique	Benoit Dive
Accueil	Aimée Badoux Katia Sivitsky

Centre d'Etudes et de Formation en Ecologie

Secrétariat	Irène Brone
Chercheur	Michel Somville
Eco-conseillers	Martial Mullenders Daniel Comblin Christian Heyden
Ecologie urbaine	Myriam Hilgers
Documentation	Martine Bothy Angela Camboni (Aide-documentaliste)
Gestion financière	Smaïl Sandjakedine

*Service de Presse**Bureau du Conseil de Fédération*

Eric Bierin
Daniel Burnotte (coordinateur)
Chantal de Laveleye
Alain Drumel
Roald Wyckmans
Pascale Toussaint (attachée)

Collaborateurs parlementaires

	Collaborateurs de groupe	Collaborateurs individuel
Chambre	3	4
Sénat	1 ²	3
Parlement Wallon	3	8
Parlement de la Communauté Française	4	0
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	3	6
Rat der Deutschspra- chigen Gemeinschaft	2	0

9. Les membres

ECOLO avait 2.676 membres en 1998 et 2.962 membres en 1999

10. Publications*Périodiques*

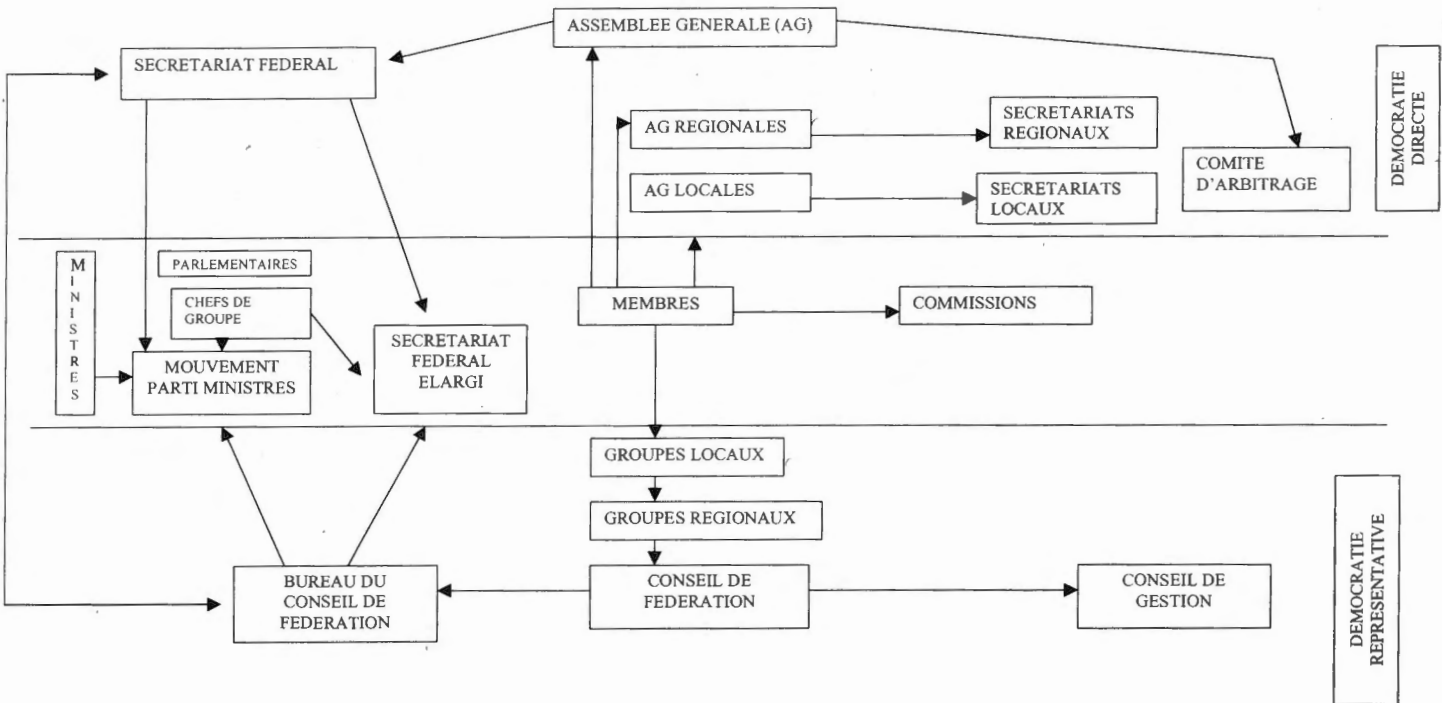
- *ECOLO-Info* : mensuel qui s'adresse aux membres (c.a.d. le moniteur du Mouvement). Celui-ci a pris une nouvelle forme à partir de l'année 1997 et est devenu: *ECOLO-Info-La Quinzaine* (bimensuel d'infos brèves).
- *IMAGINE le monde allant vert* : Magazine trimestriel d'écologie et société co-financé par ECOLO. Ce magazine est autonome et indépendant.
- *Bulletins des élus locaux* : trimestriel à l'attention des élus communaux

Brochures ECOLO

- *Decouverte "d'Ecolo - 1996 + mises à jour*
- *Des Ecolos et des livres (1997)*
- *Des femmes et des hommes en politique - Ecolo et la parité (1997)*
- *Brochures CEFÉ (Centre d'Etudes et de Formation en Ecologie)*
- *10 ans après Tchernobyl: l'heure des énergies*

2 Il s'agit d'un collaborateur pour Ecolo-Agalev.

12. Organigramme



11. Comptes du Parti³

	1995	1996	1997	1998
Produits courants	93.209.699	108.788.863	108.767.571	108.779.045
- Dotations	33.099.961	30.371.236	30.432.447	30.511.980
Chambre	16.212.044	14.803.804	14.834.409	14.874.147
Sénat	16.887.917	15.567.432	15.598.038	15.637.833
Conseil régional wallon	-	-	-	-
- ASBL "Dons"	-	-	-	-
- Dons, donations ou legs	3.700	3.800	-	10.000
- Contributions des groupes	45.469.223	75.884.118	75.218.142	76.373.697
Chambre	10.490.681	8.975.330	8.387.070	8.512.080
Sénat	8.460.366	6.718.388	7.094.309	7.205.396
Assemblée communautaire	3.799.808	5.820.643	6.030.458	5.000.000
Assemblée régionale	7.652.841	24.738.339	14.601.473	11.920.035
Conseil Régional Wallon	-	-	12.149.924	12.307.716
Autres	25.545.718	29.631.418	26.954.908	31.428.470
- Contributions des composantes	-	-	-	-
- Cotisations des membres	245.230	100.000	398.800	374.850
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicités	2.534.902	2.377.981	2.267.886	885.571
- Prestations diverses	1.376.492	51.728	459.296	622.947
Charges courantes	(95.449.067)	(105.135.764)	(106.038.296)	(118.594.549)
- Dotations	27.202.556	44.276.102	33.674.479	41.514.730
Fédérations et sections locales	10.480.717	14.162.932	16.589.318	15.306.289
Associations et groupements liés au Parti	16.721.839	30.113.170	17.085.161	26.208.441
- Services et biens divers	42.659.898	33.058.245	35.637.195	65.017.178
Charges relatives aux bâtiments	3.782.937	4.324.122	4.289.888	4.636.978

	1995	1996	1997	1998
Frais de fonctionnement administratif	14.729.774	15.838.312	17.613.669	20.112.961
Publications	-	-	-	284.595
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	7.221.257	11.320.615	13.149.280	15.565.663
Dépenses électorales	15.897.676	-	-	-
Dépenses électorales portées à l'actif (en -)	-	-	-	-
Charges diverses	1.028.254	1.575.196	584.358	-
- Charge de personnel	23.675.638	18.988.548	25.806.917	24.416.981
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	1.910.975	2.441.524	2.684.892	2.484.547
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	-	-	-	-
- Provisions pour risques et charges (Dot. +, utilisation -)	-	6.300.000	8.050.000	9.367.860
Charges fiscales courantes	-	71.345	184.662	210.234
Résultat courant avant résultat financier	(2.239.368)	3.653.099	2.729.426	(9.815.504)
Résultat financier	79.859	500.560	1.281.958	1.459.423
Résultat exceptionnel	(29.620)	(1.236.631)	(1.252.414)	182.716
Résultat de l'exercice	(2.189.129)	2.917.028	2.758.970	(8.173.365)

Voir: 3 Rapport de la Commission des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Documents parlementaires, 558/1 (SO 1995-1996) (Chambre); 1008/1 (SO 1996-1997) (Chambre); 1558/1 (SO 1997-1998) (Chambre); 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre); 671/1 + 671/2 (SO 1999-2000) (Chambre).

Pour les comptes des partis concernant l'année 1999 voir à la fin de cette article, p. 376-377.

PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

1. Le Congrès

- Charleroi, 17 janvier 1998. Congrès statutaire et thématique: Réinventer le lien sociale. Nombre de participants: 1570; nombre de votants: 711
- Mons, 16 mai 1998. Congrès thématique: Eduquer pour demain. Nombre de participants: 1120; nombre de votants: 558
- Namur, 27 février 1999. Congrès thématique: Reconstruire la démocratie. Nombre de participants: 1200; nombre de votants: 675

2. Le Conseil Général

2.1. Composition

Art. 33 des statuts. Le Conseil Général se compose de:

"tous les membres du Comité Directeur; les Présidents des Comités d'arrondissement ou leur représentant mandaté par écrit sous seing du Président; les délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres régulièrement inscrits; les Ministres, les Ministres d'Etat, les Parlementaires, les Députés permanents et un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial; les Présidents des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...; les Présidents des Comités JSC¹ des arrondissements...; les Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...; toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

2.2. Fréquence des réunions

En 1998-1999 le PSC a été convoqué en Conseil Général, le 20 novembre 1999 à Namur. Le thème de travail a été "L'enfant et vous".

2.3. Compétences

Art. 34 des statuts: *"Le Comité Directeur convoque le Conseil Général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis... Le Conseil Général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."*

Art. 35 des statuts: *"En cas d'urgence constatée par le Comité Directeur, le Conseil Général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité Directeur."*

2bis. L'Assemblée Générale

A partir d'octobre 1999, le Comité directeur a été remplacé par L'assemblée générale (disposition transitoire adoptée par le Comité directeur le 4 octobre 99).²

2.1 Composition

Voix délibérative: président national, vice-Président, administrateur général, parlementaires, présidents d'arrondissement (ou un représentant de celui-ci), secrétaires nationaux et chargés de mission, président(e)s des associations (aînés, femmes, jeunes, association des mandataires locaux), un délégué des sections locales par arrondissement, délégués des mandataires locaux (18, 3 par province dont 1 conseiller provincial)

Invités: directeur politique, coordinateur du département animation, secrétaire général, président du conseil d'administration du CEPESS, secrétaire général du CEPESS, porte-parole, secrétaires politiques des groupes parlementaires, membres souhaitant interpeller, délégation externe pour exposer une problématique, citoyens qui en font la demande.

2.2. Fréquence des réunions: mensuelle (premier jeudi du mois)

2.3. Compétences:

A l'heure actuelle, identiques à celles du Comité directeur (idem Res Publica nr 3-4, 1998) + l'assemblée de décision: des grandes orientations politiques du parti, préparation de congrès; décision sur un thème ou dossier précis; des initiatives d'animation politique du parti; du contrôle de la direction du parti.

3. Les Bureaux

Le Comité Directeur

En fonction jusqu'au 4 octobre 1999. A partir de 4 octobre 1999, le Comité Directeur a été remplacé par l'Assemblée Générale. Pour le Comité Directeur voir Res Publica nr 3-4, 1998.

² Les dispositions actuellement transitoires concernant l'Assemblée Générale et les bureaux ne figurent pas dans les statuts

Les Bureaux

Bureau Politique restreint

3.1 Composition

- La Présidente nationale	Joëlle Milquet
- Les Vice-Présidents	Jean-Pol Poncelet, André Antoine
- Les Présidents de Groupes parlementaires	
Chambre des Représentants	Jean-Pol Poncelet
Sénat	Magdeleine Willieme
Région Wallonne	André Antoine
Communauté française	Anne-Marie Corbisier
Région Bruxelloise	Benoît Cerexhe
Communauté germanophone	Manfred Schunck
Europe	Michel Hansenne
- Cinq délégués des Groupes parlementaires	
Chambre des Représentants	Jean-Pierre Grafé
Sénat	René Thissen
Région Wallonne	Michel Lebrun
Communauté française	William Ancion
Région Bruxelloise	Denis Grimbergs
Europe	Mathieu Grosch
- Le Rapporteur au renouveau	Jean-Jacques Viseur
- Les Secrétaires nationaux	
Agriculture	Josy Arens
Associatif	Alda Colson
Culture	Julie de Groote
Environnement	Christian Brotcorne
Fonction publique	Michel Barbeaux
Intégration	Fatima Moussaoui
Intérieur-immigration	Vanessa Matz
International	Georges Dallemagne
Justice-société	Clotilde Nyssens
PME-Classes Moyennes	Richard Fourneaux

3.2 Fréquence des réunions: hebdomadaire (lundi matin)

3.3 Compétences

Le Bureau politique restreint est l'organe de décisions hebdomadaires politique du parti (réactions à l'actualité - propositions). Il prépare en outre les dossiers politiques pour décision à l'Assemblée Générale.

Il y a aussi un Bureau politique élargi qui se compose du Bureau politique restreint + les parlementaires et les présidents des associations et des arrondissements. Il se réunit mensuel (troisième jeudi du mois).

5. Le Comité des sages

5.1 Composition

Présidé par Jean Hallet, le Comité des sages se compose en outre du président national, des chefs de groupes parlementaires, du président des aînés du PSC, de la présidente des femmes PSC et du président des jeunes PSC

5.2 Fréquence des réunions

En cas de litiges ou de conflits de personnes

5.3 Compétences

Formuler à l'Assemblée Générale des propositions en vue du règlement de litiges ou de conflits de personnes (art. 20 des statuts).

6. Elections internes

6.1 La Présidence

Philippe MAYSTADT et Joëlle MILQUET ont été élus le 13 juin 1998 en remplacement de Ch.-F. NOTHOMB. (La Présidence 1998-2003 du PSC sera exercée par Philippe Maystadt, au moins jusqu'après les élections du 13 juin 1999 et la formation des gouvernements qui en résulteront et, ensuite, J. Milquet, jusqu'au terme normal du mandat présidentiel).

J. MILQUET a succédé à Ph. MAYSTADT le 23 octobre 1999.

Résultats: 90,2% de oui; 7,1% de non; 2,7% de votes blancs et nuls

6.2. La Vice-Présidence

La Vice-Présidence de Ph. Maystadt: J. Milquet

La Vice-Présidence de J. Milquet: J.-P. Poncelet et A. Antoine (à partir du 23 octobre 1999)

7. Les cadres

Depuis 13 juin 1999:

Chambre de Représentants	10
Sénat	5
Conseil Régional Wallon	14
Conseil de la Communauté française	16
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	6
Parlement européen	1
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	9
Conseillers provinciaux	83
Députés permanents	1
Conseillers communaux	1.116

Echevins	276
Bourgmestres	76
Conseillers de CPAS	71
Conseillers de CPAS	578

8. Le personnel

8.1. Énumération des fonctions principales

La présidence	
Présidente	Joëlle Milquet
Vice-présidents	Jean-Pol Poncelet, André Antoine
Département Politique	
Directeur politique	André-Marie Poncelet
Département Communication	
Porte-parole	Léon Vivier
Département animation et participation	
Coordinateur	Benoît Drèze
Secrétariat général	
Secrétaire général	Jean-François Brouillard
Département finances et personnel	
Administrateur général	René Thissen
Secrétaires nationaux	
Non-marchand (juin 98) ³	Alda Colson
Services publics (juin 98)	Michel Barbeaux
Agriculture (octobre 99)	Josy Arens
International (octobre 99)	Georges Dallemagne
Intégration (octobre 99)	Fatima Moussaoui
Justice-société (octobre 99)	Clothilde Nyssens
Intérieur-immigration (octobre 99)	Vanessa Matz
Culture (octobre 99)	Julie De Groote
Environnement (octobre 99)	Christian Brotcorne
PME et indépendants (juin 98)	Richard Fourneaux
Associations	
Aînés du PSC	Elisabeth Dispaux
Association des mandataires locaux	Michel Bols
Les jeunes PSC	Xavier Papier
Les femmes PSC	Monique Dewil
Centre d'études politiques, économiques, et sociales (CEPESS)	
Secrétaire général	Etienne Michel
Secrétaire administratif	André Servais

³ Entrée en fonction: juin 1998.

8.2. Le nombre de collaborateurs parlementaires (hors secrétariats)

- a. Au parlement fédéral = 15
- b. Au parlement wallon = 7
- c. Au parlement de la Communauté française = 4
- d. Au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale = 4
- e. Au Conseil de la Communauté germanophone = 1

8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti (hors secrétariats)

- Département politique = 5
- Département communication = 2
- Département animation et participation = 2
- Département secrétariat général = 6
- Département finances et personnels = 1
- CEPESS = 6

9. Les membres*9.1. Distribution par arrondissement*

	1998			1999		
	Membres	Hommes	Femmes	Membres	Hommes	Femmes
Arlon	450	278	172	418	256	162
Bastogne	459	306	153	435	287	148
Marche	592	375	217	588	372	216
Neuchâteau	495	183	312	752	469	283
Virton	467	306	161	445	287	158
Province du Luxembourg	2.463			2.638		
Huy	709	401	308	699	394	305
Liège	3.758	2.180	1.578	3.726	2.163	1.563
Verviers	2.065	1.240	825	2.024	1.204	820
Waremmes	751	422	329	744	421	323
Province de Liège	7.283			7.193		
Ath	495	278	217	463	261	202
Charleroi	1597	927	670	1.575	911	664
Mons	1.395	815	580	1.352	780	572
Mouscron	349	238	111	330	224	106
Soignies	1.463	835	628	1.355	777	578
Thuin	1.298	752	546	1.267	727	540
Tournai	748	442	306	679	407	272
Province du Hainaut	7.345			7.021		
Dinant	1.037	625	412	940	569	371
Namur	2.347	1.459	888	2.200	1.376	824
Philippeville	801	455	346	777	444	333
Province de Namur	4.185			3.917		
Brabant wallon	1.993	1.221	772	1.896	1.155	741
Bruxelles	2.802	1.697	1.105	2.498	1.516	982
Autres	132	88	44	120	80	40
Total	26.203	15.523	10.680	25.283	15.080	10.203

9.2. Distribution par âges

Age	Membres 1998	Membres 1999
0 - 20	128	148
21 - 25	493	490
26 - 30	978	927
31 - 35	1.145	1.036
36 - 40	1.445	1.375
41 - 45	1.808	1.710
46 - 50	2.151	2.034
51 - 55	2.545	2.421
56 - 60	2.011	1.950
61 - 65	2.131	2.058
> 65	7.467	7.279
Inconnu	3.901	3.855
Total	26.203	25.283

10. Publications

- Périodiques

Périodique trimestriel: *L'Oranger*

Bulletin mensuel: *Le nouveau PSC en direct*

Bulletin trimestriel des Jeunes PSC: *Orange Mécanique*

Bimensuel du Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales (CEPES):

La revue politique

- Documents programmatiques

Programme national: 5 manières de vivre mieux (48 p.)

(Vivre en mouvement, vivre l'égalité, vivre la solidarité, vivre en sécurité, vivre en démocratie)

Programme bruxellois: Bruxelles humaine, Bruxelles urbaine (104 p.)

Programme européen: Une Europe qui compte et sur qui on peut compter (14 p.)

Brochure de vulgarisation du programme national: *44 idées pour se faire une opinion (48 p.)*

- Livres

La personne au cœur de l'Europe: projet du nouveau PSC pour la poursuite de la construction européenne (79 pages).

Wallonie 2010: Plan de convergence (95 pages)

Philippe MAYSTADT, Françoise MINEY-DERMINÉ, *Comprendre l'économie*. Bruxelles, Editions Luc Pire, 1998, 207p.

Un parti dans l'histoire, 1945-1995 - 50 ans d'action du Parti Social Chrétien. Editions Duculot, 1995, 649 pages, ouvrage collectif.

PSC: la reconquête, les dangers de l'alliance laïque. Editions Luc Pire, Claude Demelenne, 1999, 128 p.

Brochures diverses

- *Brochure grand public du plan de convergence*

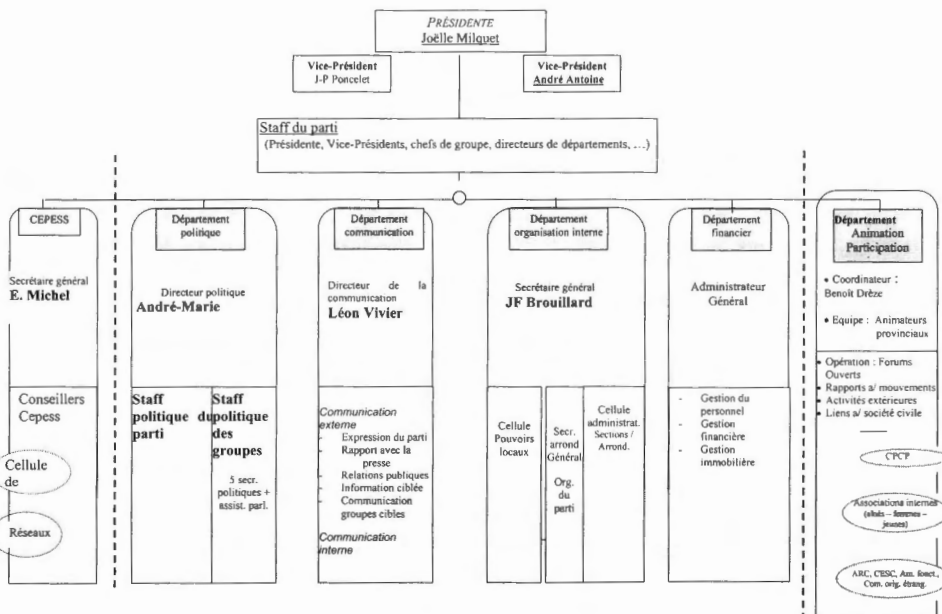
A l'écoute des Agriculteurs: Saison-clé

A l'écoute des Pensionnés: Mise au point
A l'écoute des Nouveaux Entrepreneurs: Ce qui change votre vie!
A l'écoute des Médecins: A votre Santé
Et si on vous étonnait (brochure électorale)
Pour un Pacte associatif
Euthanasie: ce que nous pensons (32 p.)

- Actes de Congrès

Rendre un sens à l'avenir: Congrès de Liège (24.5.1997) (176 p.)
Rendre un sens à l'avenir: Congrès de Bruxelles (8.11.1997) (176 p.)
Rendre un sens à l'avenir: Congrès de Charleroi (17.1.1998) (164 p.)
Rendre un sens à l'avenir: Congrès de Mons (16.5.1998) (144 p.)
Reconstruire la démocratie: Congrès de Namur (27.02.1999) (170 p.)

12. Organigramme



11. Comptes du Parti⁴

	1995	1996	1997	1998
Produits courants	68.179.068	102.426.176	102.887.791	143.298.367
- Dotations	51.571.180	74.189.137	74.601.739	74.954.580
Chambre	26.214.979	26.090.764	26.121.369	26.161.104
Sénat	25.356.201	24.360.276	24.390.882	24.430.680
Conseil régional wallon	-	23.738.097	24.089.488	24.362.796
- ASBL "Dons"	1.726.490	-	-	-
- Dons, donations ou legs	1.906.836	3.523.310	4.235.990	3.878.385
- Contributions des groupes	7.072.540	19.499.046	16.499.455	57.424.651
Chambre	2.969.141	4.700.000	4.700.000	16.540.000
Sénat	2.569.397	6.723.891	4.646.644	17.450.840
Assemblée communautaire	1.534.002	1.330.000	2.330.000	6.000.000
Assemblée régionale	0	6.745.155	4.822.811	17.433.811
- Contributions des composantes	0	-	-	-
- Cotisations des membres	1.732.952	1.375.702	1.358.306	1.223.134
- Revenus du patrimoine immobilier	0	-	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicités	775.125	950.233	1.033.131	1.332.644
- Prestations diverses	3.393.945	2.888.748	5.259.170	4.484.973
Charges courantes	(108.053.740)	(80.902.529)	(87.138.201)	(144.672.511)
- Dotations	48.130.922	7.417.560	6.882.182	11.200.441
Fédérations et sections locales	35.878.268	537.000	48.270	1.745.896
Associations et groupements liés au Parti	12.252.654	6.880.560	6.833.912	9.454.545
- Services et biens divers	78.615.831	28.100.277	42.641.772	80.789.972
Charges relatives aux bâtiments	3.725.104	5.515.008	5.402.290	5.562.212
Frais de fonctionnement administratif	12.852.399	15.769.046	23.396.806	27.807.113
Publications	3.516.771	3.752.081	7.707.687	7.718.362
Frais de publicité, de propagande et d'assemblées de parti	17.042.423	3.043.142	5.773.539	37.467.299
Frais de propagande en période électorale	41.390.084	-	-	-

	1995	1996	1997	1998
Frais de propagande portés à l'actif (en -)	0	-	-	-
Charges diverses	89.050	21.000	361.450	2.234.986
- Charge de personnel	8.049.018	12.320.507	15.698.990	25.463.562
- Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.674.104	2.968.276	4.801.884	5.023.391
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances	0	-	-	-
- Provisions pour risques et charges (Dot. +, utilisation -)	(29.770.247)	29.719.393	16.499.455	16.499.455
Charges fiscales courantes	354.112	376.536	613.918	1.195.145
Résultat courant avant résultat financier	(39.874.672)	21.523.627	15.749.590	(1.374.144)
Résultat financier	1.703.781	513.177	1.624.410	1.895.068
Résultat exceptionnel	(59.129)	4.167	48.604	15.225
Résultat de l'exercice	(38.230.020)	22.040.971	17.422.604	536.149

⁴ Voir: Rapport de la Commission des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. Documents parlementaires, 558/1 (SO 1995-1996) (Chambre); 1008/1 (SO 1996-1997) (Chambre); 1558/1 (SO 1997-1998) (Chambre); 2171/1 (SO 1998-1999) (Chambre); 671/1 + 671/2 (SO 1999-2000) (Chambre).

Pour les comptes des partis concernant l'année 1999 voir à la fin de cette article, p. 376-377.

COMPTES DES PARTIS POLITIQUES FRANCOPHONES EN 1999

	PS	PSC	PRL-FDF-MCC	Ecolo
Produits courants	328.863.037	155.924.415	258.117.731	170.188.344
- Contributions publiques belges	246.273.202	136.504.012	212.406.978	112.215.667
- Autres contributions	35.701.585	4.685.517	21.393.749	48.860.653
Entités liées non consolidées	763.414	0	1.789.737	2.623.956
Mandataires	34.833.171	4.685.517	19.169.012	46.236.697
Autres	105.000	0	435.000	-
- Cotisations des membres	31.423.978	5.906.321	16.026.641	1.045.910
- Revenus du patrimoine immobilier	2.378.994	0	656.506	1.540.696
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	2.694.701	2.852.161	3.032.458	6.330.810
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	632.056	2.954.105	602.265	194.608
- Produits divers	9.758.521	3.022.299	3.999.134	-
Charges courants	(385.952.095)	(169.171.250)	(312.643.755)	(169.410.558)
- Approvisionnements et commandes en cours	-	4.366.158	84.013	-
Achats	-	4.366.158	82.613	-
Variation de stock et de travaux en cours	-	0	1.400	-
- Dotations	20.669.395	3.753.704	4.954.845	12.173.521
Entités liées consolidées			34.708	-
Entités liées non consolidés	16.259.265	3.559.653	4.631.772	5.948.975
Mandataires	2.508.000	-	288.365	-
Autres	1.902.130	194.051	0	6.224.546
- Services et biens divers	245.280.333	166.659.911	278.811.901	111.008.598
Charges relatives aux bâtiments	21.093.333	6.850.347	8.540.743	9.242.003
Charges de fonctionnement administratif	87.052.757	45.903.605	90.270.586	56.770.726
Charges de publications	13.384.159	11.921.078	16.671.200	-
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	119.206.139	100.861.090	159.265.971	44.806.079
Charges diverses	4.544.188	1.123.791	4.063.401	189.790

	PS	PSC	PRL-FDF-MCC	Ecolo
- Charges de personnel	151.317.128	56.514.756	78.902.099	33.612.324
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.915.816	6.944.766	21.986.477	14.935.009
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	7.188.367	-	489.202	421
- Provisions pour risques	57.812.386	(70.180.533)	(73.672.545)	(2.782.794)
- Autres charges sur activités courantes	2.393.442	1.112.488	1.087.763	463.479
- Charges portées à l'actif	-	0	0	-
Résultat courant avant résultat financier	(57.089.058)	(13.246.835)	(54.526.024)	777.786
Résultat financier	7.084.663	1.523.365	(2.276.305)	127.332
Résultat exceptionnels	(29.385.437)	334.106	(3.270.515)	(44.875)
Impôts sur le résultat	(701.852)	-	224.412	-
Résultat de l'exercice	(80.091.684)	(11.389.364)	(60.297.256)	860.243

Source: Documents parlementaires, 671/1+2 (SO 1999-2000) (Chambre)